

OMC-La Tunisie bénéficie d'un traitement spécial lié aux exportations agricoles jusqu'à 2030

Le traitement spécial, dont bénéficie la Tunisie dans le cadre des accords de l'Organisation mondiale du commerce(OMC) concernant les exportations des produits agricoles, sera prorogé de 7 ans, soit jusqu'à 2030 au lieu de 2023. C'est l'accord sur l'agriculture adopté, en marge de la 10ème conférence de l'OMC, tenue du 15 au 18 décembre 2015 à Nairobi au Kenya, qui évoque cette prolongation demandée par la Tunisie.

Cette flexibilité permet à la Tunisie de continuer à subventionner le commerce des produits agricoles destinés à l'exportation (subvention du coût du transport national et international, frais de manutention...etc), et ce, à travers le Fonds de promotion des exportations (FOPRODEX), d'après un communiqué du ministère du Commerce.

Lors des discussions, la proposition de la Tunisie, qui plaide pour un traitement spécial en faveur des pays les moins développés et des pays en développement et importateurs nets des produits alimentaires, a été retenue, selon la même source.

Réalisation des objectifs de développement rural et régional

La délégation tunisienne, présidée par le ministre du Commerce, Ridha Lahouel, à la conférence de l'OMC, a réussi à convaincre les pays membres de l'organisation mondiale, de la nécessité d'adopter cette initiative pour aider les pays en question à réaliser les objectifs de développement rural et régional et à améliorer les revenus des agriculteurs.

Il s'agit, également, de réaliser l'objectif de la sécurité alimentaire et d'atteindre l'équilibre de la balance commerciale. Il convient de rappeler que l'accord agricole de l'OMC prévoyait de mettre fin, en 2023, aux subventions des exportations agricoles autorisées aux pays en développement et en 2030, à celles accordées aux pays les moins développés et importateurs nets de produits alimentaires.

Source : <http://www.maghrebemergent.info/economie/tunisie/54167-omc-la-tunisie-beneficie-d-un-traitement-special-lie-aux-exportations-agricoles-jusqu-a-2030.html>